

**DIRECTIONS FOR USE:** This product is for use only with injection tube and for injecting into cracks and crevices where insects may be hiding, living and breeding. Place injector tip 2 cm into cracks, crevices, holes and other small openings where insects may be a problem. Release approx. 1 second spray per spot in serious infestation. If possible, place spots approx. 30 cm apart in light infestation. For preventive treatment place spots approx. 1 metre apart. See the additional directions below for effective control of specified insects.

**CRAWLING INSECTS: Cockroaches, Crickets, Earwigs, Sowbugs, Spiders, and Brown Dog Ticks:** Spray into hiding places such as cracks and crevices, moist areas, openings around pipes and sinks, behind baseboards, meter boxes and manholes. Spray directly on insects in these locations where possible.

**Firebrats & Silverfish:** Spray cracks and crevices in baseboards, door frames, bookcases and storage areas. Spray directly on insects in these locations where possible. **Ants:** Spray into trails, nests and points of entry around doors, windows, structural cracks and crevices. Spray directly on insects in these locations where possible. **Stored Product Insects and hibernating stages of Indian Meal Moth and Cluster Fleas:** Contact as many insects as possible when treating infested areas such as cracks and crevices, in wall voids, around windows and door frames, under siding, in machinery and in dark secluded areas.

**PRECAUTIONS: KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN.** Harmful if swallowed, inhaled or absorbed through the skin. Avoid contact with eyes, skin, clothing and avoid inhalation of vapors or spray mist. Applicators must wear protective clothing inclusive of hand, foot and eye covering. A CSA approved respirator must be used when applying PRO® PM50. In an enclosed space provide ventilation during treatment and until spray has dried completely. Wash thoroughly after handling and before eating, drinking, etc. Do not apply to plants, animals or humans. Remove pets and fishbowl from area before treatment and do not return them for at least 4 hours after treatment. Do not apply to surfaces that children or pets might contact. Firewood is not to be treated. Do not apply to classrooms when in use. **DO NOT CONTAMINATE FOODSTUFFS.** Do not use in food handling establishments, restaurants or other areas where food is prepared or processed. Do not use in serving areas while food is exposed or facility is in operation. Serving areas are areas where prepared foods are served such as dining rooms but excluding areas where foods may be prepared or held. In the home, all food processing surfaces and utensils should be covered during treatment or thoroughly washed before use. Exposed food should be covered or removed. Do not use in any areas where food is being stored, handled or served. **Meat Packing Plants and Food processing Plants:** In meat packing plants and food processing plants treat only when plant is not in operation. No exposed meat or food products, ingredients or packaging materials are to be kept in the room. Cover food handling equipment. All treated surfaces that might contact meat, food products or other food products should be washed and rinsed thoroughly with potable water after treatment and before re-use for food processing. **Hospitals:** Do not apply this product in nurseries, patient rooms or any rooms occupied by elderly or infirm. **CONTENTS UNDER PRESSURE.** Do not puncture or incinerate container. Do not store or use near heat or open flame or while smoking. Exposure to temperature above 50°C may cause bursting. Do not spray on plastic, painted or varnished surfaces or directly into any electronic equipment such as radios, televisions, computers, etc.

**STORAGE:** Keep product in cool and dry place, away from open flames and heat sources. **DISPOSAL:** When container is empty, press valve to release all remaining pressure. For information on the disposal of unused or unwanted product, contact the Manufacturer or the Provincial Regulatory Agency. Contact the Manufacturer and the Provincial Regulatory Agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**FIRST AID: Product contains petroleum distillate. If swallowed,** do not induce vomiting and contact physician or poison control centre at once. **In case of contact with eyes or skin,** flush with water. If irritation persists, seek medical attention. **If inhaled,** remove patient to fresh air, apply respiration if indicated and seek medical attention immediately. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product. **RD208**



**PRO® PM 50**  
**PM 50 PRO®**

**PRESSURIZED RESIDUAL CRACK, CREVICE & SURFACE INSECTICIDE. KILLS: ANTS, INDIAN MEAL MOTH, BROWN DOG TICKS, CARPET BEETLES, CLUSTER FLIES, COCKROACHES, CRICKETS, EARWIGS, SILVERFISH, SOWBUGS, SPIDERS.**

**FOR USE IN: HOMES, HOTELS, MOTELS, NON-FOOD AREAS OF HOSPITALS, TRANSPORTATION EQUIPMENT (BUSES, BOATS, SHIPS, TRAINS, TRUCKS (EMPTY), PLANES) MEAT PACKING AND FOOD PROCESSING PLANTS, STORAGE AREAS, RESTAURANTS, AND OTHER FOOD HANDLING AREAS, UTILITIES AND WAREHOUSES.**

**SOUS PRESSION INSECTICIDE RÉSIDUEL POUR FENTES, FISSURES ET SURFACES. TUE: FOURMIS, PYRALES INDIENNES DE LA FARINE, TIQUES SANGUINES, ANTHRÈNES DES TAPIS, POLLINIÈRES DU LOMBRIC, BLATTES, GRILLONS, PERCE-OREILLES, LÉPISMES ARGENTÉS, CLOPORTES COMMUNS, ARAIGNÉES.**

**POUR EMPLOI DANS: DEMEURURES, HÔTELS, MOTELS, MILIEUX HOSPITALIERS OÙ IL N'Y A PAS DE NOURRITURE, ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT (AUTOBUS, BATEAUX, NAVIRES, TRAINS, CAMIONS (VIDES), AVIONS), USINES DE TRANSFORMATION DES VIANDES ET DES ALIMENTS, PIÈCES D'ENTREPOSAGE, RESTAURANTS, ET AUTRES ENDROITS OÙ LES ALIMENTS SONT TRAITÉS, AIRES CONTENANT LES SERVICES PUBLIQUES ET ENTREPÔTS.**

## COMMERCIAL

GUARANTEE: Permethrin ..... 0.50%

GARANTIE : Permethrine..... 0,50 %

**REGISTRATION NO. 26627**  
**PEST CONTROL PRODUCTS ACT**  
**N° D'HOMOLOGATION 26627 LOI SUR**  
**LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**READ THE LABEL**  
**BEFORE USING**  
**LIRE L'ÉTIQUETTE**  
**AVANT L'UTILISATION**

**KEEP OUT OF REACH**  
**OF CHILDREN**  
**TENIR HORS DE LA**  
**PORTÉE DES ENFANTS**

**NET CONTENTS:**  
**CONTENU NET : 425 g**



Agrium Advanced Technologies RP Inc.  
10 CRAIG ST.  
BRANTFORD, ON N3R 7J1  
519-757-0077



**PROFESSIONAL / PROFESSIONNEL**

**MODE D'EMPLOI :** Ce produit est conçu pour être employé seulement avec le tube d'injection et pour injection dans les fentes et les crevasses où les insectes peuvent se cacher, habiter et se reproduire. Mettre le bout du tube d'injection 2 cm dans les fentes, les crevasses, les trous et les autres petites ouvertures où les insectes peuvent être un problème. Appliquer un jet de vaporisation d'une durée approximative d'une seconde par endroit pour les infestations importantes. Si possible, laisser 30 cm entre les applications pour les infestations légères. Pour les traitements préventifs, laisser approximativement 1 m entre chaque application. Voir les indications additionnelles ci-dessous pour le contrôle efficace des insectes énumérés.

**INSECTES RAMPANTS :** Blattes, grillons, perce oreilles, cloportes communs, araignées et tiques sanguines : Vaporiser dans les cachettes des insectes comme les fentes et les crevasses, les endroits humides, les ouvertures autour des tuyaux et des évier, derrière les plinthes, les compteurs d'hydro et les voies d'accès. Vaporiser le produit directement sur les insectes dans ces endroits si possible. **Thermobies et lépismes argentés :** Vaporiser les fentes et les crevasses dans les plinthes, les cadres de portes, les bibliothèques et les pièces d'entreposage. Vaporiser le produit directement sur les insectes dans ces endroits si possible. **Fourmis :** Vaporiser les sentiers, les nids et les points d'entrée autour des portes, des fenêtres, des fentes structurales et des crevasses. Vaporiser le produit directement sur les insectes dans ces endroits si possible. **Insectes de produits entreposés et stades d'hibernation des pyrales indiennes de la farine et des pollinières du lombric :** Vaporiser sur le plus d'insectes que possible en traitant les endroits infestés comme les fentes et les crevasses, les cavités murales, autour des fenêtres et des cadres de portes, sous le revêtement d'aluminium extérieur, dans la machinerie et dans les endroits isolés et non-éclairés.

**PRÉCAUTIONS :** **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements, et éviter de respirer les vapeurs ou le jet de vaporisation. Les applicateurs doivent porter des vêtements de sécurité qui couvrent également les mains, les pieds et les yeux. Un respirateur approuvé par la CSA doit être utilisé lors de l'application du PM50 PRO®. Ventiler les espaces clos lors du traitement et jusqu'à ce que le produit appliqué soit complètement sec. Se laver à fond après l'application et avant de manger, de boire, etc. Ne pas appliquer sur les plantes, les animaux ni les humains. Enlever les animaux de compagnie et les bœufs de poissons avant le traitement et ne pas les remettre dans les pièces traitées pour au moins 4 heures après le traitement. Ne pas appliquer sur des surfaces avec lesquelles les enfants ou les animaux de compagnie pourraient entrer en contact. Le bois de chauffage ne doit pas être traité. Ne pas appliquer dans les salles de classe lorsqu'elles sont utilisées. **NE PAS CONTAMINER LES DENRÉES ALIMENTAIRES.** Ne pas utiliser dans les usines de traitement alimentaires, les restaurants ni les autres endroits où la nourriture est préparée ou traitée. Ne pas utiliser dans les aires de service lorsque les aliments sont exposés ou lorsqu'elles sont en opération. Les aires de service sont les endroits où la nourriture préparée est servie comme les salles à diner, mais excluant les endroits où les aliments sont préparés ou entreposés. Dans les demeures, toutes les surfaces de traitement alimentaires et les ustensiles devraient être couverts au cours du traitement ou lavés à fond avant d'être réutilisés. Les aliments exposés devraient être couverts ou enlevés. Ne pas utiliser dans les pièces où la nourriture est entreposée, traitée ou servie. **Usines de traitement des viandes et des aliments :** Dans les usines de traitement des viandes et des aliments, faire l'application seulement lorsque l'usine n'est pas en opération. Les viandes ou les produits alimentaires à découvrir, les ingrédients ou les matériaux d'emballage ne doivent pas être dans la pièce. Couvrir l'équipement de traitement alimentaire. Toutes les surfaces traitées qui pourraient entrer en contact avec des viandes, des produits alimentaires ou d'autres produits alimentaires devraient être lavées et rincées à fond avec de l'eau potable après le traitement et avant d'être réutilisées pour le traitement alimentaire.

**Hôpitaux :** Ne pas appliquer ce produit dans les pouponnières, les chambres des patients ni les pièces occupées par des personnes âgées ou des infirmes. **CONTENU SOUS PRESSION.** Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer ni utiliser près de sources de chaleur ou de flammes nues ni en fumant. L'exposition à des températures au-dessus de 50 ° C pourrait causer une explosion. Ne pas vaporiser sur les surfaces en plastique, sur les surfaces peintes ou vernies ni directement sur l'équipement électronique comme les radios, les téléviseurs, les ordinateurs, etc.

**ENTREPOSAGE :** Garder le produit dans un endroit frais et sec, loin des flammes nues et des sources de chaleur.

**ÉLIMINATION :** Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la gâchette afin de libérer la pression qui reste dans le contenant. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**PREMIERS SOINS :** Ce produit contient des distillats de pétrole. Si avalé, ne pas provoquer le vomissement. Appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. **En cas de contact avec les yeux ou la peau,** rincer abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, obtenir de l'attention médicale. **Si inhalé,** amener le patient au grand air, lui donner la respiration artificielle si nécessaire et obtenir de l'attention médicale immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



0 68174 18855 9